

Charleroi, le 17 décembre 2024

Rue de la Rivelaïne, 21
6061 CHARLEROI

Tél.: +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be

www.aviq.be

**Maisons de repos et de soins,
Maisons de repos pour personnes
âgées et Centres de soins de jour-
Secteur public
à l'attention de la Direction**

A rappeler dans toute correspondance

Département Finances et juridique- Direction Du Financement

Nos réf. : AVIQ/FJ/DDF/EQMR/12.2024/CommunicationANM21-24SecteurPublic

Annexe(s) : /

Contact : Tél : - +32(0)71 33 75 65 – Mail : appliweb@aviq.be

Permanence téléphonique de 9h00 à 12h00

Objet : Communication relative à la mesure de création d'emploi 2021-2024 en Maisons de repos et de soins, maisons de repos pour personnes âgées, centres de soin de jour- SECTEUR PUBLIC

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La présente communication a pour objet de vous informer de la pérennisation de la mesure de « Créations d'emploi 2021-2024 » dans le secteur public pour 2025.

Contrairement à ce qui était indiqué dans notre courrier du 18 décembre 2023, ainsi que dans celui précisant le montant de votre subvention 2024, le financement de la mesure « Créations d'emploi 2021-2024 », n'a pas pu être intégré dans le subside « 3eme volet » à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cependant, nous vous confirmons que ce financement est bien inscrit au budget 2025. Cela signifie que des emplois encore présents au 31 décembre 2024 pourront être reconduits et continueront de bénéficier d'un financement à partir du 1^{er} janvier 2025.

Modalités de financement pour 2025

Le financement sera encore octroyé en 2025 sur base d'un arrêté du Gouvernement wallon (AGW) de financement spécifique qui vous sera notifié au cours du 1^{er} trimestre 2025. Toutefois, pour son intégration future dans le « troisième volet », certaines adaptations seront nécessaires :

1. **Période de référence** : le subside 2025 devra être utilisé selon la période de référence du « 3eme volet » et non plus sur une base d'année civile.
2. **Répartition du montant 2025** : celui-ci devra être réparti pour moitié de la manière suivante :
 - Moitié 1 : Sur la fin de la période de référence en cours (2024-2025), soit du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025.
 - Moitié 2 : Sur le début de la prochaine période de référence (2025-2026), soit du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025.

Nous ne pouvons pas, à ce stade, vous communiquer le montant exact de votre subvention. Vous pouvez cependant considérer que celui-ci reste identique à la subvention 2024, après application de l'indexation. En effet, il n'est pas prévu de modifier la répartition de l'enveloppe, sur base du nombre de lits au 30 juin 2022.

Synthèse des impacts

1. **Décompte final du « 3e volet » en janvier 2025** : La mesure « Créations d'emploi 2021-2024 » n'y sera pas intégrée.
2. **Avances 2025 du « 3eme volet »** : Elles n'incluront pas le subside lié à la mesure « Créations d'emploi 2021-2024 ».
3. **Contrôles spécifiques** : Les subsides 2023, 2024 et pour le premier semestre 2025 feront l'objet d'un contrôle ad hoc de la part du service, respectivement en janvier 2025 et janvier 2026, une fois que les périodes de référence 2023-2024 et 2024-2025 auront été respectivement confirmées et transmises par les établissements via RVT, et permettront un contrôle des subsides octroyés.
4. **Justification des montants** : La justification des subsides reste conditionnée à l'encodage des données demandées dans la plateforme RVT (contrats, prestations et coûts salariaux).

Perspective à moyen terme

Dans le courant de l'année 2025, un projet d'arrêté du gouvernement wallon sera présenté afin d'intégrer la gestion de ce financement dans le subside « 3eme volet », via la plateforme RVT, avec une application prévue pour le 1^{er} juillet 2025 (début de la nouvelle période de référence).

Nous espérons que ces informations vous permettront d'organiser vos équipes et de pérenniser l'emploi lié à cette mesure après le 31 décembre 2024.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter nos collaborateurs en charge du financement des établissements d'hébergement pour personnes âgées, soit par e-mail à l'adresse appliweb@aviq.be, soit par téléphone au numéro 071/33 75 65 (permanence de 9h00 à 12h00).

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Françoise Lannoy
Administratrice générale


P.O.
Amandine Van Gehuchten
Directrice